

Fédération des Associations d'Accueil de Marins ( FAAM)  
Membre du Comité International pour le Bien Etre des Gens de Mer (ICSW)  
56 rue Falguière 75015 PARIS  
N°78 Juillet/Août 2012

## **France Ports Accueil** **EDITO**

« La mer est le cœur de la mondialisation » Cette phrase de Michel Aymeric, le Secrétaire Général de la mer, ouvre un rapport, paru cet été, de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense du Sénat sur la « maritimisation ». Ce rapport précise que le trafic maritime mondial, qui a augmenté de près de 70% de 1970 à 2010 pour atteindre 8 milliards de tonnes, sera en 2020 de 14 à 15 milliards de tonnes. Parallèlement le tonnage de la flotte mondiale a été multiplié par 2,5. Les 120000 navires actuels, de 128 pavillons différents, assurent 90% du transit commercial mondial, grâce à la généralisation de la conteneurisation des marchandises. Ceci veut dire que l'accueil de ces navires, de leur fret et ...de leurs équipages dans les ports ira en se développant. Le même rapport fait état des menaces (terrorisme – piraterie...) qui pèsent sur ce trafic maritime et des mesures prises pour y faire face, mais sans parler des conséquences pour les marins (centaines d'otages retenus, contraintes du code ISPS dans les escales...). Heureusement, un événement, positif pour les marins, mais peu relayé par les media, est survenu le 20 août dernier. L'Organisation Internationale du Travail a précisé que les conditions de ratification étaient réunies pour l'entrée en vigueur en 2013 de la Convention Internationale du Travail signée en 2006. C'est, par le rassemblement des conventions sociales antérieures auxquelles elle se substitue, et surtout par les modalités de contrôle du respect de ses dispositions, y compris par les Etats ne l'ayant pas ratifiée, un progrès essentiel pour les gens de mer qui disposeront d'un véritable code international de leurs droits sociaux. Parmi ceux-ci, bien sûr, celui d'avoir « accès aux installations et services à terre, afin d'assurer leur santé et leur bien-être ». C'est la Règle 4.4 du Titre 4 de la Convention, qui se substitue donc à la Convention 163 et à sa Recommandation. Cette règle prévoit aussi que les Etats doivent « promouvoir la mise en place dans les ports » de ces installations et services Ce développement constant du transport maritime et ce rappel international de l'obligation d'assurer le bien-être des gens de mer en escale, ne peuvent que donner plus de force à notre proposition, récemment transmise au Président du Conseil Supérieur des Gens de Mer, d'assurer la pérennité de l'accueil des marins dans nos ports par la mise en place, dans le cadre des droits de port, d'une redevance pour le financement du bien-être des gens de mer. A.Coudray.

## **SOMMAIRE**

<b>Rencontre biennale des ports d'accueil et A.G. de la FAAM</b>	page 2
<b>Observatoire Droits des marins – Journées d'études et ratification nouvelle Convention maritime</b>	page 2
<b>Réunion du Conseil supérieur des Gens de Mer</b>	page 3
<b>Proposition de modification du Code des Ports</b>	page 3
<b>Nouvelles des ports et mouvements associés</b>	pages 3/8

**Il y a dix ans...**La FAAM diffuse le document de l'ICSW, traduit en français à sa demande, sur les dispositions permettant la mise en application de la Convention 163. Sans doute un document analogue sera-t-il élaboré pour la mise en œuvre de la règle 4.4 de la CTM 2006. L'Observatoire des droits des marins, présente, lui les premiers mémoires de ses étudiants dont celui d'Alexandre Charbonneau sur les associations d'accueil de marins dans les ports français. A Dunkerque un premier contact est

pris avec la société de transports urbains pour la desserte en soirée du port ouest. Le Havre s'inquiète de la diminution de cabines téléphoniques sur les quais. Brest et Lorient attendent leurs nouveaux locaux La Rochelle souhaite agrandir les siens. Port de Bouc cherche à financer l'emploi de salariés pour faire face à la demande. La Réunion inaugure un service d'envois de photos des marins à leur famille par internet. C'est la vie de nos foyers... Coté navires abandonnés, Le Samarkand a été ven-

du, l'Allianz, gardé par Severino est toujours à St Nazaire. Razna et Tangaroga après huit ans ont quitté Bayonne. Angel représente la FAAM à Rio pour le 21<sup>ème</sup> Congrès de l'Apostolatus Maris Dix ans plus tard la CTM 2006 va rem-

placer la 163 mais les problèmes de locaux, de personnel ou d'amélioration de nos services et bien sûr de leur financement demeurent ! A.C..

### **RENCONTRE BIANNUELLE DES PORTS D'ACCUEIL ET A.G. DE LA FAAM**

Se tiendront à l'hôtel AQUILON de SAINT NAZAIRE le week end du 13/14 octobre 2012.

### **OBSERVATOIRE DES DROITS DES MARINS**

L'Observatoire qui avait présenté lors de ses "Journées d'études 2011", la piraterie, comme nouveau risque maritime, vous signale que vient de paraître un livre « "Piracy in Comparative Perspective: Problems, Strategies, Law". Cet ouvrage a été présenté le 20 septembre 2012 à Paris. , Il a été écrit par Charles H. Norchi Professeur à l'école de droit de l'Université du Maine (USA) & Gwenaële Proutière-Maulion Maître de Conférences de l' Université de Nantes (France). Patrick Chaumette et Simon Delfau intervenant de nos "Journées d'études 2011" y ont contribué.

**Ratification de la Convention :** la Fédération de Russie et les Philippines ont ajouté leur ratification de la Nouvelle Convention du Travail Maritime 2006 à celles de 28 états : « Libéria, Iles Marshall, Bahamas, Panama, Norvège, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Croatie, Bulgarie, Canada, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suisse, Bénin, Singapour, Danemark, Antigua-et-Barbuda, Lettonie, Luxembourg, Kiribati, Pays-Bas, Australie, Saint-Kitts-et-Nevis, Tuvalu, Togo, Pologne, Palaos, Suède, Chypre, portant donc à 30 le nombre de pays l'ayant déjà ratifiée. Elle sera donc mise en application dans un an et remplacera les 37 conventions maritimes actuelles et recommandations connexes

adoptées par l'OIT depuis 1920. Alors que notre pays a été le moteur de l'élaboration de cette convention, il n'en a pas encore ratifié le texte. Pourtant c'est le groupe de travail présidé par l'Administrateur Général des Affaires Schindler, réunissant 120 personnes, qui a travaillé pendant cinq ans pour aboutir à ce texte adopté en février 2006 par 314 voix et 4 abstentions. Le Ministre des Affaires Etrangères a présenté le texte au Conseil des Ministres Il devrait pouvoir être voté avant la fin de l'année. La raison de ce retard paraît se trouver dans l'application de la procédure pour les lois de ratification de conventions internationales qui nécessite de nombreuses consultations et expertises.

Quelques réactions : d'un « Port Welfare Committee » (Conseil Portuaire de Bien Etre) indien : si les autorités gouvernementales portuaires encouragent l'action de notre PWC, de nombreux dirigeants de terminaux privés, bien que conscients des difficultés rencontrées par les marins, n'ont pas le souci de leur bien-être et dans certains ports même ne permettent pas l'accès aux navires des visiteurs de navires ou des chapelains.

De l'armement BW Fleet management : « au sein de notre organisation et sans attendre la date du 20 août 2013 nous allons appliquer très rapidement, cette Convention. La variété des ports d'immatriculation des navires de notre flotte pose pas problèmes puisque les états leurs pavillons sont immatriculés sous plusieurs pavillons dont les états sont tenus d'observer les termes de la Convention.

D'une organisation britannique qui pose la question : la règle 4.4 de la Convention indique les gens de mer doivent avoir accès à des installations et services d'accueil à terre. Considérant que de nombreux foyers ont fermé leurs portes mais continuent à visiter les navires, assumant ainsi le droit des marins au bien être, sont-elles incluses dans les « services d'accueil basés à terre » alors que leur action devient de plus en plus importante ? On peut trouver, dans la Convention, des réponses aux questions posées mais ces quelques exemples montrent qu'il y aura encore des clarifications à préciser.

D'Armateurs de France qui salue la « charte » fondamentale des droits sociaux des marins qui, en imposant des règles communes relatives aux conditions de travail ,contribue aussi à renforcer la sécurité de la navigation A.LL.

## Réunion du Conseil Supérieur des Gens de Mer

Le Conseil Supérieur des Gens de Mer s'est tenu le mercredi 19 septembre à Paris sous la présidence de Monsieur Jean François Jouffray, inspecteur général de l'administration du développement durable. Parmi les questions qui ont été développées, nous retenons celles qui intéressent notre Formation - Bien Etre des Gens de Mer et qui avaient été fixées à la séance inaugurale du Conseil Supérieur des Gens de Mer, à savoir :

*fonctionnement des commissions portuaires* - Dans le port de Sète, lors du séjour des ferries marocains bloqués, avec une situation assez complexe, l'association d'accueil des marins, ni aucune autre association, n'ont été conviées aux réunions de travail, ce qui est regrettable et n'est pas conforme à l'esprit qui prévalait à l'esprit de la constitution de ces commissions : « réunir tous les partenaires pour voir ensemble les problèmes des marins ». Madame Brehier, Directrice des Affaires Maritimes précise que le Préfet sera contacté afin que les associations locales qui le souhaitent, puissent être conviées aux réunions organisées au niveau départemental. Dans la majorité des autres ports le fonctionnement des commissions portuaires paraît être satisfaisant. En réponse à une remarque d'un représentant syndical, Gérard Pelen a montré tous les avantages de ces rencontres au sein des commissions portuaires.

*descente à terre et le transit des marins* - la descente des marins à terre est un droit reconnu internationalement mais encadré. Une distinction est à faire entre le marin en escale, qui peut descendre à terre muni d'une pièce d'identité des gens de mer, et le marin en transit, en transfert, embarquant ou débarquant, qui doit être en possession d'une pièce d'identité des gens de mer assortie d'un passeport. Les limites géographiques de sortie à terre des marins en escale sont fixées par des arrêtés préfectoraux. Le recensement de ces arrêtés est en cours, en lien avec les services du Secrétariat général à l'immigration

et à l'intégration. Leur référence sera publiée sur le site Internet du ministère.

*financement des moyens et services de bien être* - Monsieur Jouffray fait état d'un courrier que nous lui avons adressé le 25 août dans lequel il était proposé de modifier le code des ports pour instaurer une participation obligatoire des armateurs. (voir plus loin) Madame Isabelle Palud-Gouesclou, adjointe au sous-directeur des ports et du transport fluvial nous fait une réponse qui n'est pas volontairement du côté humain mais uniquement du côté juridique. Pour elle une redevance n'est pas possible car il n'y a pas en échange une prestation de la part des ports. Une taxe serait possible, mais mal acceptée. Monsieur Jouffray décide de créer une commission au sein du Conseil Supérieur, composée d'une quinzaine de membres qui étudiera ce problème et il demande à ceux qui veulent y participer de s'inscrire auprès de Madame ( Yamina.Gibertie@developpement-durable.gouv. Madame Palud-Gouesclou qui fera partie de cette commission est prête à chercher avec nous une solution. Je ne rapporte là que les questions qui intéressent notre formation. Nous avons, bien sûr, suivi avec attention les autres échanges qui traitaient des risques psychosociaux, de la fatigue au travail, des accidents du travail maritime mortels ( marins français et marins étrangers ), des addictions, des lombalgies, de la prévention des risques professionnels ( et avons été impressionnés par le travail réalisé par l'Institut Maritime de Prévention), de la situation des femmes marins, du sort du conjoint collaborateur, du classement catégoriel, sans oublier les différentes interventions et annonces. Monsieur Illionnet, Directeur de l'ENIM, en nous informant de la mise en place d'une optimisation de l'accueil téléphonique dans ses services, nous signale qu'au début de 2013 le compte rendu du CA pourra être consulté sur internet. La prochaine réunion du CSGM se tiendra le mercredi 13 février 2013.A .LL.

### Proposition de modification du Code des Ports

Par lettre du 25 août, le Président de la Faam avait adressé au Président du Conseil Supérieur des Gens de Mer la proposition de modification du Code des Ports Maritimes pour que le Conseil, après étude, puisse la transmettre au Ministre, comme il en a la compétence. Cette modification porte sur l'article R 211-1 « le droit de port est dû à raison des opérations commerciales ou du séjour des navires dans le port. Les éléments constitutifs du droit de port comprennent : 1° pour les navires de commerce

a) une redevance sur le navire

.....

f) **une redevance pour le financement du bien être des gens de mer dans les ports, dans le cadre de la Convention 163 du BIT** «

Cette modification est complétée par l'adjonction d'un article R 211 – 10-1

« **Le produit de la redevance pour le financement du bien être des gens de mer est versé à l'autorité portuaire qui en assure le financement. Les recettes correspondantes ne peuvent être utilisées qu'à cette fin** » .

Cette proposition sera étudiée par la commission décidée par le dernier Conseil, commission qui sera présidée par Gérard Pelen.

## Nouvelles des Ports

### **DUNKERQUE OUEST/LOON PLAGE :**

Nous avons beaucoup apprécié la visite de notre foyer par Mme Christine Cabau Woehrel , Présidente du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, qui montre ainsi l'intérêt porté à notre foyer et la remerciements des lignes d'encouragement qu'elle a écrites sur notre Livre d'Or.

En vue de la rencontre interports des 13 et 14 octobre à St Nazaire et des échanges que nous aurons avec nos collègues, nous avons recensé quelques points de l'évolution que nous observons. Précisons que le Port Ouest, dit Port rapide car il n'y a pas d'écluse à passer, situé à Loon Plage, à une vingtaine de kilomètres de Dunkerque, comporte un terminal minéralier, un terminal à conteneurs, ainsi qu'un appontement pouvant recevoir les plus gros pétroliers mais qui connaît peu d'activité depuis le retrait de TOTAL. Actuellement les travaux de construction d'un terminal gazier avancent rapidement. Dans ces terminaux les opérations commerciales sont menées 24 heures sur 24.

Ce que nous constatons :

- Fréquentation toute la journée du club, à tour de rôle, par de petits groupes de marins rendus libres par leur système de travail (quarts comme en mer)
- Evolution rapide des techniques de communication et transfert des moyens vers les navires. Assez rapidement c'est un service qui sera moins demandé aux foyers.
- Diminution importante des dépenses faites dans les clubs par les marins – chute des ventes de cartes téléphoniques et des achats à la boutique.

- Les marins nous demandent de les conduire dans les grandes surfaces où les prix sont plus avantageux, le choix beaucoup plus grand, mais surtout ils souhaitent se retrouver dans un milieu de lumières, de bruits, de jolis étalages, se mêler à une foule nombreuse et variée et oublier pendant quelques instants l'ambiance parfois stressante de l'univers dans lequel ils ont passé parfois plusieurs semaines à la mer.
- Des études montrent que souvent on trouve à l'origine d'accidents maritimes le facteur humain. Une prise de conscience se dessine et on commence à réaliser que le marin fatigué, pas détendu est moins apte de répondre rapidement à des situations d'urgence.
- Compte tenu de leurs obligations, des sujétions créées par le code ISPS (matelot à la coupée), peu nombreux sont les marins qui peuvent sortir à terre, d'autres sont bloqués à bord et apprécient l'arrivée des visiteurs de navires qui leur apportent des informations, leur parlent d'un pays où ils font escale mais n'auront pas la possibilité d'y mettre les pieds.

Face à ces situations, à ces nouveaux besoins, il nous faut adapter nos horaires, élargir nos équipes de visiteurs, engager des volontaires au service civique qui pourront aider le marin à découvrir notre pays, trouver un financement pour de nouveaux services au moment où les dépenses faites par les marins dans notre foyer sont en baisse. Ce sont ces questions que nous développerons au cours de la rencontre interports du 13 octobre prochain.

A LL.

**LE HAVRE** : Voici un an l'Association Havraise d'Accueil des Marins fêtait ses 30 années d'existence. La tradition d'accueil des marins dans le grand port normand remonte bien au-delà de cette date mais, comme chacun le sait, c'est bien au cours du dernier quart du XXème siècle que l'industrie maritime mondiale a commencé sa grande mutation en embarquant de plus en plus de marins de pays en voie de développement. Marins pour lesquels rien n'était prévu pour humaniser leur bref séjour en escale. Trente années c'est à la fois long et court. En France, notamment, trente années représentent un délai raisonnable pour faire évoluer les mentalités. On peut donc aujourd'hui se réjouir des avancées dans la prise en compte, tant par les institutions que par les entreprises du monde maritime et portuaire, des questions liées au bien être des marins et aussi au financement des actions nécessaires pour leur assurer des conditions décentes d'escale dans nos ports. Il n'en demeure pas moins que les problèmes économiques, que personne ne peut ignorer, ne facilitent pas la tâche. D'une part les budgets se réduisent comme peau de chagrin tant les besoins sont importants pour les populations autochtones, d'autre part le commerce maritime mondial est lui-même affecté par les restrictions budgétaires conséquence de la réduction de la consommation des ménages qui affectent directement les tonnages. Dans ces conditions, l'animation et la gestion d'un Seamen's Club deviennent de plus en plus acrobatiques. Cependant les besoins des marins demeurent. En effet, soumis à des conditions de vie de plus en plus difficiles du fait de la conjoncture et des contraintes qui affectent les compagnies maritimes. Contraintes qui en final influent directement sur la vie à bord des navires. Au Havre, le port est en pleine reconquête des marchés après plusieurs années rendues difficiles du fait de la mise en place de la seconde réforme portuaire. Hormis la situation économique qui affecte les volumes, tout est en ordre pour accueillir dans les meilleures conditions les navires et leurs marchandises. Il est cependant plus difficile que par le passé de mesurer l'évolution du trafic maritime car les résultats ne sont plus publiés que trimestriellement et associent les ports de l'axe Seine, Paris – Rouen- Le Havre, partenaires au sein du GIE HAROPA. GIE qui fut créé afin d'assurer la meilleure synergie des ports et la meilleure offre intégrée aux chargeurs et

logisticiens. La vie d'un Seamen's Club permet cependant de connaître les tendances au travers du niveau de fréquentation et aussi via les échanges qui s'établissent avec les marins : quand tout va mal on ne peut qu'être optimiste. Il nous semble donc important de conforter les liens de confiance qui ont été établis avec les diverses composantes du monde maritime, portuaire et politique local, ceci grâce en particulier du CPBE du port du Havre. Il est tout aussi important d'imaginer de nouvelles stratégies pour assurer l'avenir du Seamen's club dans cette conjoncture perturbée. Au Havre nous avons la chance d'habiter dans une vraie ville portuaire - son nom même semble une garantie – mais la raréfaction du marin français issu de la population locale ne permet plus de garantir à 100% la sensibilité au sort du navigant. La recherche de bénévoles reste une priorité. Il faut souligner les liens étroits qui se sont tissés entre le bural de l'ENSM et l'AHAM. Beaucoup d'élèves de l'Hydro profitent de leur passage à terre pour apporter leur soutien au Seamen's club, mais ces humains migrants, passent beaucoup de temps sur l'élément liquide et leur durée de séjour est aléatoire. De même pour les retraités qui forment le noyau dur des bénévoles mais qui ont des fourmis dans les jambes dès que les beaux jours arrivent ils n'ont de cesse que de voyager...Les équipages des paquebots, toujours plus nombreux en saison estivale, exigent, compte tenu des escales diurnes de mettre en place des horaires adaptés. Pour la seconde année consécutive, grâce à la bonne volonté d'une petite poignée d'infatigables et à des emplois aidés le Seamen's club du Havre a pu faire face avec succès. Le début d'année a été marqué par l'aboutissement du projet de plaquette d'information à l'usage des marins. Ce document est la synthèse des informations pratiques dont les marins ont besoin lors de leur escale. Nombreux sont les foyers qui utilisent ce support de communication et de renseignements. Gageons que nos finances nous permettent de pérenniser son édition chaque année. Comme partout ailleurs la recherche de l'équilibre est toujours difficile et dès qu'il est atteint, il est compromis... 2012 une année difficile ? ni plus ni moins que les autres années passées et certainement à venir. Les marées de paradis n'existent que dans les souvenirs, et si tout allait bien que nous faudrait-il inventer ?RD.

**SAINT MALO :** » J'ai pris possession le 7 septembre de la Convention portant autorisation portuaire de notre local, non signée. Nous l'avons retournée à la Région lundi 10 septembre après l'avoir signée. La Région devrait nous la retourner après signature. Nous devrions donc disposer du local fin septembre/début octobre. Je ferai le point à St Nazaire. Amicalement. Louis TROTTIN. «

**BREST :** Après 6 mois d'un exceptionnel conflit la réparation navale a repris ses activités et les grands méthaniers sont de retour pour entretien. La fréquentation du Seamen est stable. Nous déplorons le refus des services fiscaux de nous reconnaître comme association d'intérêt général pour le motif que nous ne logeons ni ne nourrissons des personnes qui seraient en difficultés. Nous contacterons prochainement le député à ce sujet. Notre installation dans les nouveaux locaux (140m3 au lieu de 35) a pris un an et demi de retard, nous pouvons envisager un déménagement le premier semestre 2014. Coté financement : les agents consignataires ont refusé une redevance volontaire à imposer aux armateurs. Des tractations vont s'engager avec la CCI, sous couvert de la Région pour arriver à nous doter financièrement de façon pérenne. Tant que l'Etat n'inscrira pas un texte officiel sur le sujet, la Région ne pourra probablement pas imposer aux armateurs une redevance obligatoire. Charles LE BOT.

**LORIENT :** Marin'accueil, après la Volvo race et le festival inter celtique, est en vacances...le trafic est faible ce mois-ci ce qui simplifie le planning pendant mon absence. Nous avons organisé en juin dernier, un barbecue ,où nous avons invité grand nombre de "portuaires" et amis. Notre Député y a répondu favorablement et y a passé un bon moment à la découverte et à l'écoute. Notre Administrateur des Affaires Maritimes aussi mais lui est un fidèle, des entrepreneurs locaux et des marins. Très belle soirée. Beaucoup de temps passé aussi à la préparation d'une convention qui devrait être signée avant notre rencontre à St Nazaire. Nous saurons donc exactement combien et comment les armateurs, sur la base du

volontariat, vont pouvoir nous aider. Cela mettra du beurre dans les épinards mais ne résoudra pas nos soucis .Notre budget est de 60 000 € environ. Nous sommes allées à St Malo découvrir le futur foyer et apporter quelques infos et conseils à la future équipe. Nous sommes allés à Rennes plaider devant la commission de recours afin d'obtenir l'utilité générale qui nous été refusée. Nous sommes aussi allés à Rennes pour rencontrer la Région Bretagne. Et, comme les autres foyers, nous avons déjà commencé nos demandes de subventions pour 2013..Que de temps passé à courir après l'argent. Que de temps perdu à ne pas se concentrer sur les marins. A bientôt à St Nazaire, Amicalement Emmanuelle

**SAINT NAZAIRE :** Cette année est pour nous une nouvelle façon de faire connaître l'accueil des marins dans notre port , il s'étend sur une quinzaine de kilomètres et nous avons donc 3 structures situées à : Nantes , Montoir et Saint-Nazaire ( ville) cela nous permet de pouvoir atteindre un maximum de marins . A l'occasion du prochain congrès de la F.A.A.M. des 13-14 octobre 2012 nous aurons le plaisir d'accueillir tous les représentants des foyers de France et Outremer , nous aurons , lors de cette manifestation, la présence d'un représentant du ministère de la Mer, voilà une occasion de mieux sensibiliser les autorités nationales et locales ( ministère, portuaires etc...) sur l'accueil des marins qui sont les ouvriers méconnus mais , sans qui , les bateaux ne pourraient pas fonctionner : pas de marin, pas de bateau!! Nous vous espérons donc nombreux pour un échange fructueux entre nous et une valorisation de nos actions souvent méconnues .Marie-Christine

**BORDEAUX :** Escale Estuaire de Gironde, Bordeaux-Bassens le, 6 septembre 2012-09-06. Suite à la dernière réunion du CBE le 22 juin dernier, nous avons eu le plaisir pendant l'été, de prendre livraison, par le Grand Port Maritime de Bordeaux, d'une de leurs maisons, située sur le Port de Bassens (au n°1 quai de la Barranquine) juste à l'entrée de la zone de Sureté Portuaire. Cependant, cette habitation ne nous permet pas encore de recevoir le public mais nous pouvons nous en servir comme bureau et nous avons maintenant un pied sur

le port. Le GPMB doit nous présenter, dans les prochaines semaines, le projet qui pourrait être retenu pour l'hébergement de ce 'Seamen's Club' à l'horizon fin 2013 début 2014. Le rassemblement pour la Mission de la Mer le 15/09 à Bassens, avec les équipes du Sud-ouest nous a permis de faire connaître notre Association devant les différentes autorités que nous avons invitées. Nous avons pu monter également à bord du navire MV. Portalegre, de pavillon Portugais dont l'équipage n'a pas été payé depuis plusieurs mois. Pour

l'instant l'équipage semble vouloir reprendre le travail vendredi 7/9. Le navire est suivi de prêt et nous ne manquerons pas d'en faire autant

**BAYONNE :** Madame Danielle MICHEL, Maire de Saint de Paul les Dax et Sénatrice des Landes avait posé une question écrite le 23 avril 2012 à Mme la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Elle a renouvelé sa question à Monsieur Cuvillier, Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. (question écrite n° 01202 publiée dans le JO du 26/07/2012 page 1715).

« Mme Danielle Michel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les besoins de financement des foyers d'accueil au profit des marins de commerce en escale dans les ports français, foyers qui interviennent positivement dans le domaine du bien-être des gens de mer. Elle

vis-à-vis de l'équipage. Bonne reprise à tous et bon courage. P.Haffreingue .

prend l'exemple du foyer Escale Adour du port de Bayonne dont le fonctionnement repose sur une contribution volontaire des consignataires de 20 euros par navire, la gratuité du local mis à disposition par la Chambre de commerce et d'industrie Bayonne Pays basque, une subvention annuelle du conseil général, des dons et diverses recettes, et dont les sources de financement ne permettent plus de répondre correctement à l'augmentation du nombre de marins accueillis. Elle relaie la proposition des gestionnaires de cet accueil de créer un droit portuaire social, dont le montant serait fixé en fonction du tonnage du navire et intégré dans le coût global du transport maritime, dévolu au financement de ces foyers d'accueil pour le bien-être des marins. Elle lui demande donc d'étudier cette proposition ou de mettre en œuvre un système de financement durable de ces accueils. «

**PORT LA NOUVELLE :** Les travaux du foyer touchent à leur fin. Jean-Pierre et moi-même avons "rameuté" les troupes et tout le monde est venu donner un coup de mains. Il ne nous restera plus que les finitions et l'ouverture officielle avec accueil des marins devrait se faire à la fin du mois. L'inauguration a eu lieu dimanche 9 septembre. On vous adressera des photos. Bon courage à vous, à toute l'équipe et à très bientôt. Martine COUSIN. *Nos amis ont tenu parole et nous ont adressé des coupures de presse rappelant que la Mission de la Mer de Port la Nouvelle avait été créée dans ce port en 1999 après la tempête qui avait provoqué le naufrage de plusieurs navires. La M.d.M avait nourris, logés et rapatriés les marins. Le don généreux d'un véhicule de 9 places par un marin pêcheur lui permettait d'assurer le transport des marins en ville. Il lui manquait un local, il lui a été trouvé dans l'ancienne sacristie qui a été aménagée en un lieu de convivialité comprenant une grande salle avec un point de rafraîchissement et une mezzanine avec plusieurs micro-ordinateurs pour communiquer avec leurs familles. Bravo Port la Nouvelle et « bon vent » pour votre mission d'accueil.A.LL..*

**PORT DE BOUC :** Depuis le mois de juin et le FPA n°77, on ne peut pas dire que notre situation se soit réellement améliorée. Un de nos minibus est tombé en panne (casse du moteur) en juillet, ce qui nous pénalise lourdement quand on connaît l'étendue des bassins Ouest du port de Marseille et les kilomètres que nous sommes obligés de parcourir pour amener les marins dans nos locaux. Nous n'avons pas pu le remplacer pour l'instant car ITF, qui nous finance les véhicules, ne peut pas prendre en charge la totalité du coût d'un minibus neuf, et nous n'avons pas la somme manquante et ne pouvons pas non plus faire la réparation. La fréquentation a été plutôt bonne en juillet/août, avec une moyenne de 38 marins/jour à Port de Bouc et 15 marins/jour

au porte-conteneur. Au niveau du personnel nous avons embauché 2 nouvelles recrues en contrat CDD aidés ; un jeune d'une vingtaine d'années et un habitué de longue date du foyer. Comme je l'avais indiqué dans le dernier FPA, un de nos chauffeurs depuis environ dix ans, Steven Palmer, est parti en retraite fin juin, mais très malade il est malheureusement décédé en août. Par ailleurs, Arnaud de Boissieu nous quitte ces jours-ci pour rejoindre Casablanca début octobre, pour une nouvelle mission. Nous avons organisé une petite fête pour son départ le dimanche 16 septembre. Son remplaçant, Bruno Lery qui nous vient du Havre, est arrivé chez nous début juillet et a rapidement pris ses fonctions. Pour les finances, la trésorerie est plutôt saine grâce aux bonnes ventes de juillet/août (forte

fréquentation), mais nous attendons toujours la rentrée de certaines subventions. Enfin dernier point, nous avons de gros problèmes à notre annexe au porte-conteneur de Port Saint Louis. J'en ai déjà expliqué une partie la dernière fois, mais maintenant nous avons aussi de sérieux soucis de maintenance : une partie du bâtiment n'est plus alimentée électriquement, le sol se défonce par endroit, et le plafond s'effondre localement. Jusqu'à présent et en théorie c'est le port qui assurait la maintenance, mais malgré nos demandes répétées, pour l'instant rien n'a été réparé. Il

**MARSEILLE :** Comme les autres années, le foyer de la rue de Forbin a été fermé durant quatre semaines, la majorité des bénévoles n'étant pas disponibles. A la gare maritime, plusieurs constatations, tout d'abord malgré un nombre accru d'escales, nous accueillons moins de marins, nous allons tout de même arriver en fin d'année à 47000. Les escales sont plus courtes et les personnels embarqués ont donc plus de travail et moins de temps pour venir au foyer. Nous ne sommes pas des commerçants mais nous avons tout de même besoin des ventes pour équilibrer notre budget, et là aussi nous avons un fléchissement très significatif par rapport à 2011, moins 20%. Les ventes de cartes téléphoniques continuent de diminuer mais les cartes SIM les remplacent tout doucement. Les produits asiatiques et les souvenirs forment la plus grande partie de notre chiffre d'affaire. Avec le cloisonnement des différents sites du port, nous allons être obligés de déplacer notre bungalow dont les deux point-phones ne sont

devient donc très difficile de travailler dans ces conditions et certains bénévoles commencent à se décourager. Après la ratification par la France des conventions de l'OIT, la création des Commissions Portuaires, dans lesquelles nous mettons beaucoup d'espoir, il est quand même malheureux d'en arriver à ce que les différents acteurs qui devraient nous aider, se sentent si peu concernés par le Bien-être des marins. Notre dernier recours va être la Commission Portuaire, mais la prochaine réunion n'est prévue que le 10 octobre. François BASCOVE

plus accessibles aux marins, ils doivent faire des grands détours pour y accéder. Pour le moment deux paquebots d'un armement portugais sont arrêtés dans le port et le problème des marins du Jasmine n'est toujours pas résolu, après la vente du bateau, ils n'ont rien touché malgré d'importants reliquats de salaire. Notre équipe de bénévoles reste à peu près constante mais nous avons un manque de chauffeurs bénévoles pour le soir. Notre site a eu 3665 visiteurs depuis sa création il y a moins d'un an, seulement 3 nouvelles adhésions grâce à lui. De bonnes nouvelles de notre futur foyer d'accueil des équipages de paquebots, le port doit valider le marché au mois d'octobre, les travaux doivent débuter en décembre et le foyer ouvrir en..... avril. Arnaud de Boissieu, aumônier du port et bénévole à l'AMAM nous quitte pour aller à Casablanca, nous le regretterons, son aide nous était très précieuse et nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant Bruno Lery. G.Pelen.

### Mouvements associés

L'APMA vient de perdre le Père Jean Volot, de la Mission de France, qui a été à l'origine et accompagnateur fidèle de cette association regroupant marins, anciens des Terres Australes et Expéditions Polaires, et des amis sympathisants. Ingénieur des Arts et Métiers, il avait pris part aux combats de 39/45. Après ses années de séminaire il avait navigué, comme graisseur, pendant plusieurs années à la Compagnie des Transports Océaniques, avant l'interdiction de naviguer faite aux prêtres en 1954. Homme des grands horizons, il lui fallait alors trouver un lieu où il pouvait exercer son énergie et son dynamisme. Ce furent les Kerguelen, Crozet, Amsterdam, la Terre Adélie ou les Missions polaires. Il y trouva une similitude entre la vie des marins au long cours effectuant de longs embarquements et celle des quelques dizaines de techniciens, scientifiques, VAT, (jeunes ayant choisi d'y effectuer leur service national comme volontaires à l'aide technique) qui y passaient plus d'une année. Il y noua de solides et fidèles amitiés. Après plusieurs hivernages, il entra à l'Abbaye de la Pierre Qui Vire où il continua à animer les différents groupes de ceux avec qui il avait partagé une bonne partie de son existence et ce fut l'origine de l'APMA, constituée de groupes locaux qui se réunissent régulièrement en cours d'année, mais, depuis 33 ans, tout le monde se retrouve en début juillet pour un week end à la Pierre Qui Vire et continuera à le faire en gardant mémoire de Jean. A.L.



